Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Loi de finances pour l'année 2018

Budget Citoyen # Connaître et Comprendre pour Interagir

Budget Citoyen
2018

Consultez le Budget Citoyen 2018

Qu'est qu'un budget de l'Etat ?
Et comment est-il préparé ?

Quelles sont les hypothèses sur lesquelles le budget 2018 s'est-il basé ?

Quelles sont les recettes et les dépenses du budget 2018 ?

Quelles priorités pour le budget 2018 ?

Comment le budget 2018 serait-il dépensé ?

Introduction

La septième édition du Budget Citoyen vient consacrer les principes de transparence et du droit d'accès à l'information, et renforcer les mécanismes de communication avec les citoyens qui sont au centre des politiques gouvernementales.

Cette édition marque la consécration d'une tradition annuelle à travers laquelle le Ministère de l'Economie et des Finances contribue à l'ancrage et la vulgarisation des concepts budgétaires, en adoptant une présentation simple et claire permettant au citoyen de mieux connaître les propositions et les dispositions de la Loi de Finances sur le plan institutionnel, économique et social.

Ainsi, l'accent a été mis au cours de la préparation du Budget Citoyen 2018, sur l'adoption d'un style simple et facile à comprendre tant au niveau de la forme que du fond pour présenter les principales nouveautés de la Loi de Finances 2018 afin de donner l'opportunité au citoyen de comprendre son contenu et ses dispositions.

Qu'est-ce qu'un Budget de l'Etat ?

Le budget de l'Etat est l'instrument principal qui permet au gouvernement l'implémentation annuelle de son programme économique et social. Il se trouve balisé, aux différentes étapes de son élaboration, de son adoption et de son exécution par un cadre constitutionnel et légal.

C'est un acte par lequel sont prévues et autorisées les ressources et les charges annuelles de l'Etat. Il est structuré autour de 3 composantes: budget général, budgets des services de l'Etat gérés de manière autonome et budgets des comptes spéciaux du trésor.

Processus de préparation du Budget

1 Phase de programmation et de préparation

- Programmation budgétaire triennale;
- Exposé du Ministre chargé des finances en Conseil du Gouvernement.

Janvier- 15 juillet de l'année n-1

2 Phase de consultation et d'orientation

- Consultation du parlement;
- Lettre d'orientation.

Juillet de l'année n-1

3 Phase d'arbitrage et d'élaboration

- Commissions budgétaires;
- Elaboration du « Budget » de l'année.

Septembre-octobre de l'année n-1

4 Phase des délibérations et d'adoption

- Adoption après délibération du Conseil des ministres sur les orientations générales du «budget» ;
- Adoption après délibération du Conseil du gouvernement sur le budget.

Octobre de l'année n-1

Dépôt du « Budget » au bureau de la chambre des représentants avant le 20 octobre de l'année n-1

Pour connaître plus en détail le processus de préparation et d'élaboration du «budget», veuillez consulter le chapitre premier du décret n° 2-15-426 du 15 juillet 2015 sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances ou sur le site internet dédié à la LOF
www.finances.gov.ma
www.lof.finances.gov.ma

Les hypothèses du budget 2018

Déficit budgétaire
3% du PIB

Taux de croissance
3,2%

Cours moyen de gaz
380 dollars / tonnes

Taux d'inflation
1,5%

Quelles sont les recettes et les dépenses du budget 2018 ?

Les recettes et les dépenses du budget de l'Etat de l'année 2018

D'où proviennent les ressources du budget 2018?

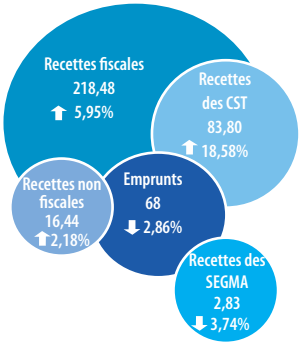

Besoins résiduels de financement du Budget 2018
17,83 MMDH
⬇29,19%

Comment les ressources sont-elles dépensées ?

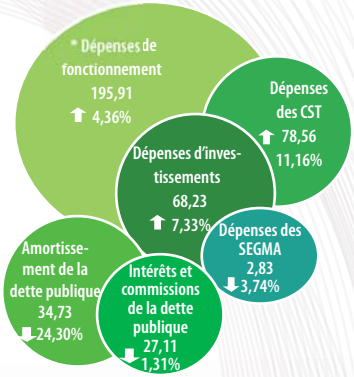

(*) Y compris les dégrèvements, les restitutions et les remboursements fiscaux

⬇⬆ Variations en comparaison avec la loi de finances 2017

«Les données chiffrées du tableau d'équilibre sont en MMDH»
CST : Comptes Spéciaux du Trésor.
SEGMA: Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome.

Principales recettes fiscales prévues au titre du budget 2018

«Données nettes»

Quelles sont les recettes et les dépenses du budget 2018 ?

Estimation de la contribution des assujetties aux impôts directs au titre du Budget 2018

Impôt sur les Sociétés

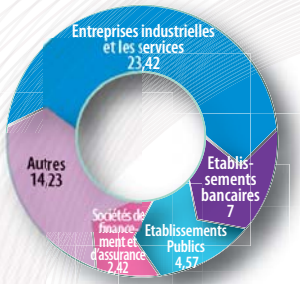

Impôt sur le Revenu

«Données brutes»

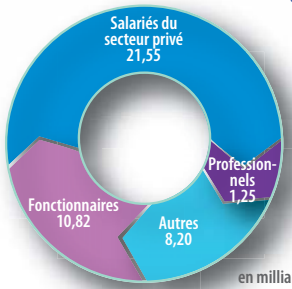

en milliards de dirhams

Classification des 100 premiers contribuables de l'Impôt sur les Sociétés

en milliards de dirhams

	Sociétés de financement et d'assurance (13)	Autres (30)	Etablissements publics (11)	Etablissements bancaires (12)	Entreprises industriels et les services (34)
2017*	1,36	4,27	4,50	5,03	7,02
2016	1,04	2,43	3,15	5,10	11,86

Pour de plus amples informations sur les mesures fiscales et douanières, vous pouvez consulter les sites internet:
www.tax.gov.ma
www.douane.gov.ma

Principales recettes non fiscales prévues au titre du Budget 2018

* jusqu'au 16 Octobre 2017

Quelles sont les recettes et les dépenses du budget 2018 ?

Données détaillées des principales dépenses prévues du Budget 2018

* Dépenses du budget général

* Dépenses de fonctionnement 195,91 MMDH

Masse salariale 108,85 MMDH (55,56%)

Charges communes de fonctionnement 36,62 MMDH (18,69%)

Matériel et dépenses diverses 41,54 MMDH (21 ,60%)

*Dépenses d'investissement 68,23 MMDH

Dépenses des SEGMA 2,83 MMDH

Dépenses CST 78,56 MMDH

Dépenses de la dette publique 61,84 MMDH

Dettes extérieur 8,87 MMDH (14,34%)

Dette intérieure 52,97 MMDH (85,65%)

«Dette publique en % du PIB»

2016	2017	2018
64,7%	64,5%	64,6%

195 Milliard de Dirhams (MMDH) est le volume global de l'investissement public prévu en 2018 :

- 69,93 MMDH pour le budget de l'Etat ;
- 107,57 MMDH pour le budget des établissements et entreprises publics (EEP) ;
- 17,50 MMDH pour le budget des collectivités territoriales.

La loi de finances pour l'année 2018 s'articule autour des axes prioritaires suivants

Appui aux secteurs sociaux : l'enseignement, la santé, l'emploi et la réduction des disparités spatiales tout en accordant un intérêt particulier au monde rural

Le développement de l'industrialisation, l'incitation à l'investissement privé et le soutien des petites et moyennes entreprises (PME)

La consécration de la régionalisation avancée

La réforme de l'administration, l'amélioration de la gouvernance et l'accélération de la mise en œuvre des réformes

Comment le budget 2018 serait-il dépensé ?

Enseignement 59,29 MMDH (+ 9 %)

Consolidation des réalisations portant sur la généralisation de la scolarisation

- 10. 915 établissements scolaires au titre de l'année scolaire 2017-2018, et 431 établissements de l'enseignement supérieur au titre de l'année scolaire 2016-2017 ;
- 62.900 bénéficiaires de l'éducation non formelle au titre de l'année scolaire 2017-2018 ;
- 734.974 bénéficiaires des programmes d'alphabétisation au titre de l'année 2016-2017.

Amélioration des indicateurs du système éducatif

- 99,1% taux de scolarisation dans le primaire au titre de l'année 2016-2017 contre 97,4% en 2015-2016;
- 87,6% taux de scolarisation dans le collège au titre de l'année 2016-2017, contre 85,2% en 2015-2016;
- 33,1% taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur au titre de l'année 2016-2017, contre 31,6% en 2015-2016.

Recrutement de 55.000 enseignants contractuels au titre de la période 2016-2018, par les académies régionales de l'éducation et de la formation, et ce, pour combler le déficit dans les établissements scolaires et résoudre le problème de surpeuplement que connaît ses établissements.

Amélioration de la qualité d'éducation

L'année scolaire 2017-2018 sera marquée par :

- L'inscription de 63.748 élèves dans les branches internationales du baccalauréat marocain ;
- La poursuite de l'extension des filières du baccalauréat professionnel pour atteindre 28.000 élèves inscrits ;

Poursuite de l'amélioration des services sociaux

L'année 2017-2018 sera marquée par :

- 158.528 élèves bénéficiaires des internats ;
- 1.196 053 élèves du primaire, et 56. 347 élèves du collège bénéficiaires de la cantine scolaire ;
- 3. 596 113 élèves bénéficiaires de l'uniforme scolaire ;
- 736. 380 élèves bénéficiaires de programme « TAYSSIR » ;
- 4.26 millions élèves bénéficiaires de «l'initiative Royale 1 million de cartable».

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la formation professionnelle (10 millions de bénéficiaires à l'horizon de 2021)

- ✓ +17% des bénéficiaires de la formation professionnelle initiale par rapport à 2017 pour atteindre 587.700 bénéficiaires en 2018 ;
- ✓ 55.344 bénéficiaires des programmes de formation par apprentissage au titre de l'année 2018 ;
- ✓ 100.000 bénéficiaires des bourses versées à l'OFPPT pour un coût global de 400 MDH ;

- ✓ 8.168 bénéficiaires de l'offre de formation professionnelle dédiée aux personnes détenues à travers la construction de 9 établissements;
- ✓ 7.180 stagiaires bénéficiaires de la contribution aux frais de formation inscrits au niveau des établissements de formation professionnelle privés et accrédités ;

- ✓ Lancement des travaux de construction de l'Institut National de Formation de Formateurs et de Tuteurs pour un coût de 70 millions de dirhams ;
- ✓ Construction de 21 établissements pour augmenter la capacité d'accueil du système de la formation professionnelle.

Santé 14,79 MMDH (+ 3,47 %)

Amélioration de l'accès des citoyens aux services médicaux et hospitaliers:

Création de 4000 postes budgétaires au titre de l'année 2018

- Augmentation de la capacité litière des hôpitaux publics de 2.440 lits additionnels ;
- Poursuite des travaux de construction et d'équipement des hôpitaux publics, et des nouveaux Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Tanger et d'Agadir, et du nouvel hôpital Ibn Sina à Rabat ;
- La mise en service de trois Centres Hospitaliers Provinciaux (CHP) à El Jadida, Khénifra et Benguerir.

Amélioration de l'accès des citoyens aux médicaments et dispositifs médicaux

- Réduction des prix de plus de 3600 médicaments et dispositifs médicaux ;
- Augmentation du taux d'utilisation des médicaments génériques de 36%.
- Introduction de plus de 60 médicaments utilisés pour le traitement des maladies chroniques et coûteuses dans la liste des médicaments remboursables.

La mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2017-2021

- Consolidation des différentes réalisations et réformes adoptées par le Ministère de la Santé ;
- Lancement d'un nouveau programme «khadamati» en vue d'offrir des services d'information et d'orientation aux citoyens via le téléphone et internet;
- Poursuite de réhabilitation des hôpitaux publics ;
- Renforcement de la stratégie mobile dans le cadre du programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural par l'acquisition de 331 unités mobiles et 394 ambulances ;
- Création de l'agence nationale des médicaments et des produits de santé;
- Renforcement de l'investissement privé dans le secteur de la santé.

Les principaux indicateurs sanitaires

- 72 ,6 est le ratio de la mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes*;
- Diminution du taux de mortalité infantile à 25 pour 1000 au titre de l'année 2018, contre 30,5 pour 1000 en 2017;
- Augmentation du taux d'hospitalisation de 60%;
- Augmentation de la part des utilisateurs des services des hôpitaux publics de 80% (10,77 millions services contre 6 millions en 2008) ;
- 3.851 habitants par médecin généraliste;
- 2.571 habitants par spécialiste dans les secteurs public et privé.

Extension de la couverture médicale

- Augmentation du taux de la couverture médicale et sociale à travers l'extension de la couverture médicale pour les travailleurs non-salariés (atteindre 90% de la population à l'horizon 2021) ;
- Evolution des bénéficiaires assurés par la CNOPS ;
- Affiliation de 65.025 étudiants de l'enseignement supérieur au régime AMO jusqu'à septembre 2017;
- 11,46 millions bénéficiaires du programme « RAMED » jusqu'à août 2017.

* jusqu'au juin 2017

Habitat : 2,83 MMDH

- Production de 800.000 unités de logement pour la réduction du déficit de logement à l'horizon de 2021.

- Amélioration des conditions de logement pour 23.358 ménages au titre de l'année 2016 dans le cadre du programme «villes sans bidonvilles», et déclaration de la ville de Settat et de Ksar El Kabir comme villes sans bidonvilles au titre de l'année 2017;
- Signature de 145 conventions dans le cadre de la nouvelle approche de la politique de la ville adoptée en 2013, d'un coût de 56,32 milliard de dirhams, dont 14,61 milliard de dirhams est la contribution de l'Etat dans le cadre de ce programme ;
- Mise en chantier de 52.644 logements à faible valeur immobilière, dont 21.614 unités ont eu leur certificat de conformité ;
- Signature de 1049 conventions pour la construction de 1.595.770 unités de logements dans le cadre du programme de logements sociaux à 250.000 DHS ;
- Signature de 23 Conventions portant sur la construction de 8.065 unités dans le cadre du programme de logements destinés à la classe moyenne.

Comment le budget 2018 serait-il dépensé ?

Appui à la cohésion sociale

- Amélioration des conditions de scolarisation des enfants en situation de Handicap grâce au fonds d'appui à la cohésion sociale (53 MDH au titre de l'année 2017);
- Allocation d'un montant annuel de 500 millions de dirhams au profit du programme « TAYSSIR », et de 250 Millions dirhams au profit du programme de l'Initiative Royale « 1 million de cartable » ;
- La généralisation du régime d'aide médicale « RAMED » sur l'ensemble du territoire national (11,46 millions bénéficiaires jusqu'à août 2017) ;
- Le renforcement de l'aide directe aux veuves (7 2.622 veuves jusqu'à août 2017) ;
- Extension des prestations du fonds d'entraide familiale aux femmes mariées indigentes, à leurs enfants ayant droit à la pension alimentaire ainsi qu'aux enfants ayant droit à ladite pension alimentaire après le décès de la mère ;
- Le lancement de grands chantiers de mise en œuvre de la politique publique intégrée de protection de l'enfance (PPIPEM 2015-2020).

Poursuite d'appui aux programmes de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain «INDH »

- Mise en œuvre des programmes de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural, la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, la lutte contre la précarité et le programme transversale au titre de la période 2005-2016, et ce à travers la réalisation de 44.477 projets, dont 8.800 Activités Génératrices du Revenu (AGR) et 12.777 activités, pour un investissement global de 34,5 MMDH. Le nombre total des bénéficiaires de ces projets est de l'ordre de 10,4 millions de personnes ;
- Allocation d'un montant global 3,62 MMDH dédiés aux programmes de l'INDH au titre de l'année 2018, contre 2,72 MMDH au titre de l'année 2017.

Monde rural

- Mise en œuvre des programmes d'action régionaux dans le cadre du programme royal pour la lutte contre les disparités spatiales et sociales dans le monde rural d'un montant global de 50 MMDH au titre de la période 2016-2022 ;
- Poursuite de mise en œuvre des programmes d'électrification rurale, d'approvisionnement en eau potable et des routes rurales, et ce pour réduire les carences dont souffrent les populations rurales et les habitants des zones de montagne.

Principaux projets réalisés dans le cadre de l'extension du réseau routier dans le milieu rural

- 15.028 kms réalisés des routes rurales dans le cadre d'un programme comprenant la réalisation de 15.560 kms, soit 96% de l'objectif escompté ;
- Réalisation d'un taux d'accès des routes de l'ordre de 79,3%, pour atteindre le taux cible d'environ 80% après l'achèvement des opérations en cours ;
- 2,97 millions de personnes ont bénéficié du réseau de connectivité routière parmi 3 millions de personnes cibles.

Comment le budget 2018 serait-il dépensé ?

Les principaux projets prévus en 2018

Jeunesse

- Activation du conseil consultatif de la Jeunesse ;
- Construction des infrastructures au bénéfice de la Jeunesse ;
- Promotion des activités culturelles ;
- Mise à niveau des établissements socio-éducatifs ;
- Renforcement des activités éducatives basique pour les enfants.

La culture

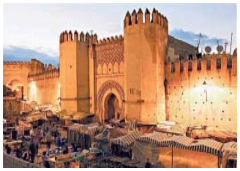

- Poursuite de la réalisation des projets culturels prévus par les conventions du développement urbain signées devant sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour une enveloppe globale estimée à 188,72 MDH ;
- Poursuite des travaux de construction de l'Institut National de la Musique et des Arts Chorégraphiques de Rabat, les Grands Théâtres de Rabat et Casablanca et le lancement des travaux de construction d'un musée d'archéologie et des Sciences de la Terre de Rabat ;
- Restauration et la mise en valeur des édifices et monuments historiques (palais, tours …) ;
- Aménagement et restauration des sites historiques de Lixus, d'Isli, Volubilis et de la nécropole de Chellah;
- Poursuite des actions visant le soutien des activités culturelles dans les domaines de l'édition, de la création musicale, du théâtre et des arts plastiques ;
- Appui aux associations œuvrant dans le domaine culturel et artistique ;
- Organisation et participation dans les festivals artistiques nationaux et internationaux dans le cadre de la diplomatie culturelle.

Le développement du sport

Programme « Sport de masse »

- Aménagement de cinq terrains en gazon synthétiques ;
- Réalisation de terrains de proximité et de piscines ;
- Réalisation et équipement des infrastructures sportives (salles omnisports, piscines) avec une enveloppe budgétaire de 900 MDH;
- Mise en œuvre du programme de développement de Zenata pour un montant de 20MDH.

Programme « sport de haut niveau »

- Réalisation d'un village et d'une cité sportive;
- Construction des stades des villes de Nador, de Tétouan et d'Oujda ;
- Achèvement des travaux du grand stade de Tanger.

Les Marocains du monde et la migration

- Amélioration du fonctionnement des centres culturels marocains «Dar Al Maghreb» dans les pays d'accueil,
- Amélioration et multiplication des actions d'accompagnement et d'animation culturelle au Maroc dans les pays d'accueil ;
- Consécration des actions sociales d'assistance aux groupes vulnérables et aux personnes en difficultés;
- Poursuite de la création des délégations régionales (maison des marocains du monde et des affaires de migration) ;
- Mobilisation de compétences marocaines résidant à l'étranger en vue de permettre la promotion de l'investissement productif et le développement local ;
- Développement de partenariat avec les associations œuvrant dans le domaine de la migration ainsi que celles œuvrant au profit des MRE et renforcement de leurs capacités.

Comment le budget 2018 serait-il dépensé ?

Emploi 1,25 MMDH

Consolidation des réalisations et mise en œuvre de la stratégie de l'emploi 2015-2025 en vue de créer des postes d'emploi décents et productifs.

555
Entreprises créées dans le cadre du programme « auto-emploi»

22.230
Bénéficiaires de l'indemnité pour perte de l'emploi *

* De 2015 jusqu'à mai 2017

	Réalisations depuis le lancement du programme jusqu'à septembre 2017	Prévisions 2018
Insertion des chercheurs d'emploi « IDMAJ »	62.643	85.000
Amélioration des conditions de recherche d'emploi « TAEHIL »	14.091	20.000
Insertion des chercheurs d'emploi « TAHFIZ »	2.000	5.000
Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de programme «auto-emploi»	710	4.000

- *Lancement de la première tranche de la mise en œuvre de ce dispositif mobilisé par l'Etat et versé à la CNSS;*
- *Lancement du compact II portant sur les deux projets « Education et formation pour l'employabilité» et «productivité du foncier», et ce en collaboration avec le Maroc Millenium Challenge (MCC).*

Les principales mesures prévues en 2018

- Elaboration d'un plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE) par la mise en place et l'adoption du Plan National de Promotion de l'Emploi ;
- 50.807 Auto-Entrepreneurs sont inscrits à fin août 2017 au registre national des Auto-Entrepreneurs, avec plus de 61.331 demande d'inscription ;
- Elargissement de la couverture des agences ANAPEC à travers tout le territoire pour l'amélioration de l'intermédiation dans le marché de travail ;
- Amélioration de l'attractivité du dispositif TAHFIZ, en assouplissant les conditions d'exonération de l'IR au titre du salaire mensuel brut plafonné à 10.000 DH, et ce à travers les mesures suivantes :
  - Permettre aux entreprises en phase de démarrage de bénéficier de ces avantages accordés à compter de la date du début de son exploitation au lieu de la date de sa création ;
  - Prévoir le bénéfice de l'exonération pour 10 salariés, au lieu de 5 prévus actuellement ;
  - Prolonger le délai d'application de ce dispositif aux entreprises, aux associations et aux coopératives créées pendant la période allant de 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022, au lieu de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.
- Réduction d'impôts sur société suite à la participation au capital des jeunes entreprises innovantes en nouvelles technologies (start-up) dans la limite de 200.000 DH au lieu de 100.000 DH .

- Création de 19.315 postes budgétaires au profit des départements ministériels et institutions, ainsi que le recrutement, par les Académies Régionales de l'Education et de la Formation, de 20.000 enseignants contractuels au titre de la loi de finances de l'année 2018.

Développement des infrastructures

Autoroutes

- Construction du tronçon routier Tit Mellil-Berrechid ;
- Elargissement de l'autoroute Casablanca-Berrechid ;
- Construction de la nouvelle voie de l'autoroute Casablanca-Aéroport Mohammed V.

Routes

- Réalisation de la voie express Laâyoune-Tiznit;
- Elargissement et renforcement de la liaison Laâyoune-Dakhla sur 1055 Kms mobilisant un montant de 8,5 MMDH ;

Barrages

- Lancement des travaux de construction de deux nouveaux grands barrages à savoir, le barrage Ait Ziat et le barrage Boulaouane à la province de l'Haouz pour un coût global de l'ordre de 2MMDH.

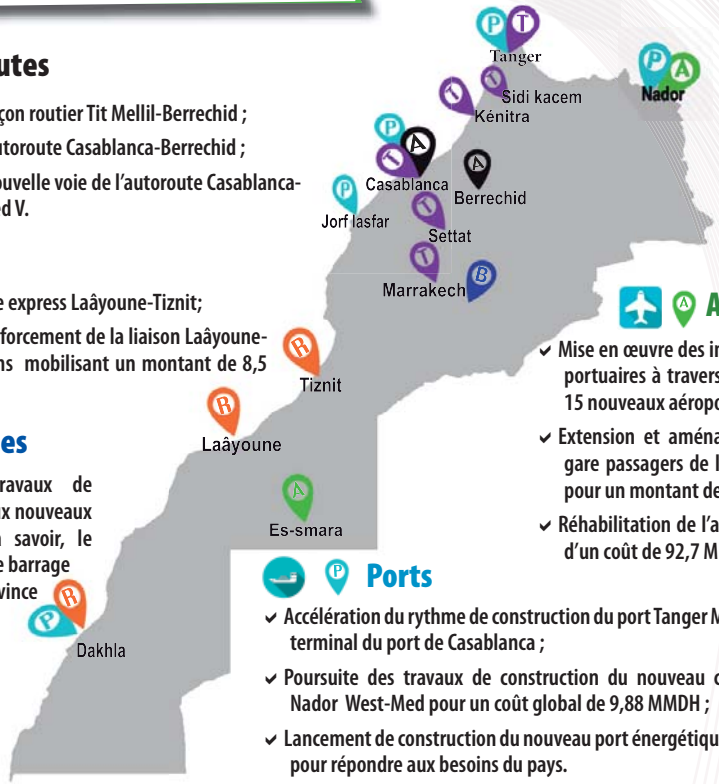

Aéroports

- Mise en œuvre des infrastructures aéro-portuaires à travers la construction de 15 nouveaux aéroports ;
- Extension et aménagement de l'aéro-gare passagers de l'aéroport de Nador pour un montant de 315,2 MDH ;
- Réhabilitation de l'aéroport d'Es-Smara d'un coût de 92,7 MDH.

Ports

- Accélération du rythme de construction du port Tanger Med 2 et le troisième terminal du port de Casablanca ;
- Poursuite des travaux de construction du nouveau complexe portuaire Nador West-Med pour un coût global de 9,88 MMDH ;
- Lancement de construction du nouveau port énergétique à Jorf lasfar , et ce pour répondre aux besoins du pays.

Infrastructures ferroviaires

- Achèvement des projets prévus dans le cadre du contrat programme Etat-ONCF 2010-2015, portant sur le doublement partiel de la voie Settat-Marrakech, le triplement de la ligne ferroviaire entre Casablanca et Kenitra ainsi que la réhabilitation de la ligne ferroviaire entre Tanger et Sidi Kacem ;
- Mise en exploitation de la première ligne à grande vitesse reliant Tanger-Casablanca en 2018, après une phase d'essai.

Poursuite de la mise en œuvre des stratégies sectorielles

1 Maroc vert

11,30 MMDH

Enregistrement de :

- Accroissement significatif de l'investissement privé et public dans le secteur agricole qui a atteint 13,3 MMDH en 2016 ;
- Plus de 103 MMDH par an, est le PIB agricole moyen sur la période 2008-2016.

En 2018, il sera procédé à :

- La mise en place de la stratégie du développement de l'agro-industrie 2017-2021, qui porte sur une enveloppe globale de l'ordre de 12 MMDH, pour permettre la création de 40.000 emplois ;
- La poursuite de la réalisation de 486 projets du pilier II relatif au développement solidaire.

2 Halieutis

386 MDH

- 1.465.000 tonnes de la production halieutique, soit 88% de l'objectif fixé à l'horizon de 2020;
- Les exportations des produits de la mer ont atteint 21,2 MMDH en 2016.

3 Plan d'Accélération Industrielle

1,95 MDH

Enregistrement de :

- Signature de 14 conventions d'investissements avec des opérateurs économiques dans le domaine de construction automobile, pour un investissement de 2,1 MMDH, création de 13.600 emplois et réalisation d'un chiffre d'affaire à l'export de 35,5* MMDH;
- Augmentation du chiffre d'affaire à l'export du secteur aéronautique, qui s'est établit à 6,8* MMDH;
- Signature de 88 conventions d'investissement dans le secteur de Textile et Cuir, dont 25 pour des projets d'investissements locomotives et 63 pour des projets d'investissements portés par des PME et augmentation de 5% des exportations du Textile et du Cuir qui a atteint 25,4* MMDH.

En 2018, il sera procédé à :

- La poursuite de la dynamique de développement du secteur automobile à travers l'opérationnalisation des contrats de performances des écosystèmes mis en place et l'accompagnement de l'installation des projets industriels d'envergure;
- La mise en œuvre du parc industriel locatif intégré de Casablanca et du parc industriel d'Ain Cheggag à Fès avec sa composante principale dédiée au secteur de Cuir.

4 Vision 2020 du tourisme

1,1 MMDH

Enregistrement de *:

- +8% des arrivés aux postes frontières, dont le volume a atteint 6,5 millions de touristes par rapport à 2016 ;
- +17%des nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement touristique classés par rapport à 2016;
- +5% des recettes des activités touristiques des non-résidents au Maroc, qui s'élèvent à 46, 8 MMDH par rapport à 2016.

5 Stratégie énergétique

10,24 MMDH

En 2018, il sera procédé à :

- La mise en œuvre du programme de mise à niveau énergétique des mosquées, la généralisation des audits énergétiques, l'intégration de la performance énergétique au niveau du secteur de l'industrie, du transport, de l'agriculture et de la pêche maritime ;
- La mise en œuvre du plan d'action de l'Agence Marocaine de la Sûreté et la Sécurité Nucléaire et de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité.

6 Artisanat

380 MDH

En 2018, il sera procédé à :

- La poursuite de la mise en œuvre des projets d'infrastructures inclus dans le cadre du programme de développement intégré pour les régions de Guelmim Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab ;
- La création des zones d'activités artisanales de la province Kelaa des Sraghna.

7 Maroc digital 2020

- Adoption du nouveau plan « Maroc digital 2020 » ;
- Création de l'Agence du Développement Digital.

* jusqu'à août 2017

Renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé

Amélioration du climat des affaires

- Déploiement des outils d'écoute du secteur privé et de suivi de l'image du Maroc dans les rapports internationaux ;
- Amélioration du cadre légal et réglementaire du climat des affaires à travers la réforme de la charte de l'investissement, la simplification des procédures douanières et la lutte contre la fraude ;
- Simplification des procédures administratives liées à l'entreprise, le développement d'un cadre réglementaire et la création de guichets uniques ;
- Modernisation de la démarche de travail du Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA).

Mesures fiscales pour promouvoir l'investissement privé et l'entreprise au titre du budget 2018

- Institution d'un barème progressif en matière d'impôt sur les sociétés (IS) en prenant compte des spécifités des secteurs bénéficiant actuellement de l'application des taux spécifiques et l'impact de cette mesure sur le budget de l'état ;
- Permettre aux sociétés la possibilité de report des déficits correspondant aux amortissements régulièrs comptabilisés sur les bénéfices des exercices suivants, et ce dans le cadre d'appui aux programmes d'investissement réalisés par les sociétés avant les opérations de fusion ou de scission ;
- Amélioration de l'attractivité du dispositif TAHFIZ, en assouplissant les conditions d'exonération de l'IR au titre du salaire mensuel brut plafonné à 10.000 DH, et ce en permettant aux entreprises en phase de démarrage de bénéficier de ces avantages accordés à compter de la date du début de son exploitation au lieu de la date de sa création, en prévoyant le bénéfice de l'exonération pour 10 salariés, au lieu de 5 prévus actuellement et en prolongeant le délai d'application de ce dispositif aux entreprises, aux associations et aux coopératives créées pendant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022, au lieu de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 ;
- Faire bénéficier les établissements d'animation touristiques de l'exonération quinquennale suivie de l'imposition permanente à un taux spécifique en matière de l'IS ou à un taux réduit en matière de l'IR ;
- Prolongement de la période maximale de construction des établissements hôteliers à 6 ans pour que le propriétaire puisse bénéficier de l'exonération du droit d'enregistrement des terrains destinés à ces constructions ;
- Réduction d'impôts sur société suite à la participation au capital des jeunes entreprises innovantes en nouvelles technologies (start-up) dans la limite de 200.000 DH au lieu de 100.000 DH ;
- Institution d'une demande de consultation fiscale préalable, pour offrir aux investisseurs une meilleure visibilité quant au traitement fiscal qui sera réservé à leurs projets d'investissement, et ce en demandant à l'administration fiscale de statuer sur le régime fiscale applicable à leur situation de fait au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur;
- Elargissement des missions du « fonds du développement industriel et des investissements » pour la prise en charge des dépenses du transport au port et aux zones proches pour les sociétés et les entreprises industrielles exportatrices.

Renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et la promotion de l'investissement privé

Renforcement de la compétitivité des PME et l'intégration du secteur informel

- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'intégration de l'informel 2015-2020 qui se base sur la modernisation et la compétitivité de 20.000 TPME, et l'intégration de 100.000 Auto-Entrepreneurs qui devra contribuer à la création de 135.000 emplois ;
- Accompagnement des TPME : poursuite d'appui de la compétitivité des entreprises au titre de l'année 2018 à travers le cadre contractuel entre l'Etat et l'ANPME ;
- Qualification et développement du tissu entrepreneurial national et intégration du secteur informel : jusqu'à fin août 2017, l'inscription de 50.807 Auto-Entrepreneurs au registre national des Auto-Entrepreneurs, et l'adoption du projet de loi n°98-15 relatif à l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) des travailleurs non-salariés dont l'Auto- Entrepreneur, et du projet de loi n°99-15 relatif à la couverture sociale des travailleurs non-salariés ;

Amélioration du classement du Maroc, selon le rapport « Doing Business 2017 », en passant du 75ème rang au 68ème rang (parmi 190 pays), en assurant ainsi sa progression positive dans le classement au niveau régional.

Facilitation de l'accès au financement

Diversification et modernisation des instruments de financement de l'Economie :

- Préparation et soumission au SGG le projet de décret relatif aux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et fixation de leur régime fiscal dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2017 ;
- Poursuite des efforts pour la complétude du cadre réglementaire pour l'émission des premiers titres Sukuks ;
- Elaboration du projet de loi abrogeant et modifiant les lois régissant respectivement « Casablanca Finance City » et les places financières «Offshore» afin d'unifier le cadre légal régissant les deux places ;

Appui au secteur financier :

- Poursuite de préparation de la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière ;
- Signature de l'accord de prêt entre le Royaume du Maroc et la Banque Mondiale relatif au financement du projet du fond « innov invest » en 2017 ;
- Lancement en 2017, des travaux concernant le projet d'amendement de la loi n°18-97 relative au micro crédit ;
- Consécration de la neutralité fiscale des produits participatifs en leur accordant le traitement des produits de placements à revenu fixe, en ce qui concerne les rémunérations des dépôts d'investissement prévus dans le cadre de la finance participative.

Promotion des exportations

- Simplification des procédures par leur dématérialisation;
- Mise en œuvre des programmes pour le soutien direct aux exportateurs ;
- Création de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations pour unifier et assurer une meilleure efficience et efficacité du système actuel pour le développement et la promotion des exportations.

- Connexion de 22.000 entreprises exportatrices au guichet unique dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de simplification des procédures du commerce extérieur
- Mondialisation des salons sectoriels ;
- Appui aux exportations des provinces du sud.
- Accompagnement de 50 entreprises dans le domaine de l'export ;
- 416 entreprises exportatrices bénéficiaires des contrats de croissance à l'export.
- 64 experts mis à la disposition des entreprises prometteuses bénéficiaires du programme d'audit à l'export;
- Généralisation de l'échange informatisé des données.

Développement durable et promotion de l'économie verte

Résultats de la 22ème conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques COP22

- Election du Maroc au comité de Paris sur le renforcement des capacités, en tant que pays représentant de l'Afrique ;
- Création du prix Mohammed VI pour le climat et le développement durable ;
- Appui aux capacités pour la transparence, à l'initiative du fonds pour l'environnement mondial soutenue par 11 pays donateurs ;
- Approbation de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD).

Mise en œuvre des programmes ciblant la protection de l'environnement

- Mise en œuvre du Plan National de l'Eau à travers la valorisation du réservoir hydraulique et de l'offre de l'eau et la protection des ressources en eau ;
- Mise en œuvre du plan décennal forestier 2015-2024 pour la protection des ressources forestières et la lutte contre la désertification ;
- Poursuite de la mise en œuvre du programme national d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées. Un montant de 545,8 MDH a été débloqué au profit de ce programme;
- Poursuite de l'exécution du programme national des déchets ménagers avec un financement de l'état de 290MDH.

Promotion des énergies vertes

- Modernisation et achèvement du cadre juridique du secteur des énergies renouvelables à travers la redistribution des rôles des différents acteurs à savoir la société Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN), l'Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique (AMEE) et l'Office National de l'Electricité et de l'Eau potable (ONEE);

En 2018, il sera procédé à:

- La mise en service du complexe Noor IV Ouarzazate pour la production de l'énergie solaire (72 MW) et le lancement des travaux de réalisation des centrales Noor Midelt (800 MW), Noor Laâyoune (80 MW) et Noor Boujdour (20 MW);
- La poursuite des travaux de réalisation du parc éolien de Taza (150 MW) et le lancement de la réalisation du projet éolien intégré d'une capacité de 850 MW : Tanger II (100 MW), Jbel Lahdi (200 MW), Midelt (150 MW), Tiskrad (300 MW) et Boujdour (100 MW).

Focus sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée

Fixation du cadre réglementaire des collectivités territoriales

- Adoption en 2015 des lois organiques 111-14,112-14 et 113-14 relatives, respectivement, aux Régions, aux Préfectures et Provinces et aux Communes ;
- Publication de 66 (parmi 69) décrets d'application des lois organiques relatives aux collectivités territoriales dans le bulletin officiel au cours des années 2016 et 2017 ;
- Adoption par le conseil de gouvernement en août 2017 de trois projets de décrets relatifs au régime de la comptabilité publique (en cours de publication) et élaboration de quatre projets de décrets fixant les critères d'affectation des ressources du fonds de mise à niveau sociale et du fonds de solidarité interrégionale ;

Renforcement des ressources financières

- Création de deux comptes spéciaux du trésor en 2016, il s'agit du fonds de mise à niveau sociale destiné à la résorption du déficit en matière de développement humain et d'infrastructures, et du fonds de solidarité interrégionale qui vise une répartition équitable des ressources en vue de réduire les disparités entre les régions ;
- Transfert de 10% du total des transferts destinés aux régions dans le cadre du « fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » au profit du « fonds de solidarité interrégionale »;
- Augmentation de la part d'impôts et des taxes affectées aux régions à 4% au titre de l'IR t de l'IS en 2018 et 20% de la taxe sur les contrats d'assurances, auxquelles s'ajoutent les contributions du budget général de l'état, dans la perspective d'atteindre 6,97 MMDH en 2018 .

Mise en place du Plan de Développement Régional

- A fin août 2017, les conseils régionaux de huit régions ont validés leur plan de développement régional (PDR), qui est actuellement en cours d'approbation par le Ministère de l'Intérieur.

Renforcement des capacités d'exécution et de gestion des collectivités territoriales

- Création de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets (AREP) au niveau de chaque région et le démarrage des activités de 8 AREP à travers l'approbation de leurs budgets, organigrammes et statuts du personnel.

Appui au processus de la déconcentration administrative

- Préparation du projet de décret relatif à la déconcentration administrative et son examen par le conseil de Gouvernement en août 2017 afin d'accompagner le chantier de la régionalisation avancée.

Mise en œuvre du nouveau modèle de développement des provinces du sud

- Signature des conventions de soutien financier de l'état au profit de la région Guelmim-Oued noun,Laâyoune-Sakia alhamra et Dakhla-oued Eddahab, ainsi que la signature de trois contrats programmes au titre de la période 2015-2021 relatifs à la mise en œuvre des programmes de développement intégré pour ces régions pour un investissement global de 77 MMDH.

Focus sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée

Nouveau modèle de développement des provinces du sud : 77 MMDH

Environ 650 projets seront réalisés dans les régions Guelmim-Oued Noun, Laâyoune- Sakia AL Hamra et Dakhla-Oued Ed dahab au titre de la période de 2015-2021

- A fin août 2017, achèvement de 34 projets avec un coût global de 2,71 MMDH
- Poursuite de réalisation de 161 projets avec un coût global de 29,23 MMDH
- Lancement des travaux d'autres projets avant la fin de l'année2017, pour un investissement de 8 MMDH
- Plus de 270 projets sont programmés sur la période 2018-2020 pour un montant global de 37 MMDH

Principaux projets de développement des provinces du sud

Phosphate

- Création de deux unités industrielles d'extraction et de valorisation des phosphates, pour un investissement de 12,60 MMDH (en cours).

Infrastructures

- Construction de la voie express Tiznit-Dakhla sur 1000 Kms pour une enveloppe de 8,5 MMDH, dont 6,5 MMDH est la contribution de l'état et 2 MMDH au titre des contributions des trois régions du sud. Elle sera réalisée sur deux tranches :
  - 1ère tranche : réalisation de la voie express Tiznit-Laâyoune sur 555 Km (40 Km ont été réalisés pour un coût de 230,2 MDH) ;
  - 2ème tranche : élargissement et renforcement de la route reliant Laâyoune et Dakhla (élargissement de 155,8 Km d'un coût de 320,7 MDH et lancement des travaux d'élargissement de 78,1 Km avant la fin de l'année 2017 dans la province de Boujdour d'un coût global 220,4 MDH) ;

- Construction du Port Atlantique de Dakhla pour un investissement de 7,5 MMDH et poursuite des travaux du port de la pêche artisanale Mhirez (84 MDH) et son équipement (14 MDH) ;
- Construction du barrage Fask au niveau de l'oued Sayad dans la province de Guelmim d'un coût de 1,5 MMDH, avec une capacité de 80 millions de mètres cubes, et ce pour permettre la sécurisation de l'accès à l'eau potable pour la région de Guelmim, pour protéger la ville de Guelmim contre les inondations et pour développer la culture irriguée au niveau de Guelmim (lancement des travaux avant la fin de l'année 2017).

Focus sur la mise en œuvre de la régionalisation avancée

Principaux projets de développement des provinces du sud

Agriculture et la pêche maritime

En 2018, il sera procédé à :

- La création d'une nouvelle station de dessalement pour l'irrigation de 5000 hectares dans la région de Dakhla d'une enveloppe globale de 1,7 MMDH;
- La création des villages de pêche et des projets de développement de l'aquaculture d'une enveloppe globale de 3,56 MMDH.

Santé et enseignement

- Création du technopôle à Foum El Oued d'un coût de 2,1 MMDH, qui sera développé, par la suite, en pôle de formation, de développement et la créativité technologique et culturelle (en cours) ;
- Construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Laâyoune offrant 500 lits pour un montant de 1,2 MMDH (programmée en 2018) ;

Energies renouvelables et électricité

- Achèvement de réalisation du site d'énergie éolienne à Akhefennir (100 MW ; 1,6MMDH) ;
- Connexion de la ville de Dakhla au réseau électrique national d'un coût global de 2,37 MMDH (en cours) ;
- Construction de deux stations solaires Noor Laâyoune et Noor Boujdour dans le cadre du partenariat public-privé d'un montant de 1,27 MMDH et la réalisation des projets d'énergie éolienne à Tiskrad et Boujdour d'un montant de 5,4 MMDH (lancement des travaux avant la fin de 2017).

Eau et assainissement liquide

- Renforcement de la production de l'eau potable (250 MDH) et l'assainissement liquide (248 MDH) à la ville de Dakhla (achevé) ;
- Renforcement de l'eau potable par dessalement à Boujdour, d'un coût de 123 MDH (achevé) ;
- Lancement du projet d'assainissement liquide à la ville de Laâyoune d'une enveloppe globale de 400 MDH avant la fin de l'année 2017.

Consolidation des mécanismes de la gouvernance institutionnelle

Gouvernance, régionalisation avancée, démocratie participative, droit de l'Homme

- Publication de la loi n°33-17 relative au transfert de certaines attributions du Ministère de la Justice au Procureur Général du Roi auprès de la Cour de cassation, au bulletin officiel n°6605 du 8 septembre 2017 ;
- Pérennisation du portail électronique «www. Charaka –association.ma » relatif au partenariat Etat-Organisations ;
- Lancement d'un projet de développement d'une plateforme électronique « e-participation » pour la démocratie participative ;
- Publication de 66 décrets d'application des lois organiques relatives aux collectivités territoriales dans le bulletin officiel au cours des années 2016 et 2017 ;
- Création de 11 Agences Régionales d'Exécution du Projet et l'approbation des organigrammes, des statuts du personnel et des budgets de 8 APEP (jusqu'à octobre 2017) ;
- Accompagnement de 8 conseils régionaux pour l'élaboration de leurs programmes de développement régional qui sont en cours d'examen par les services concernés au Ministère de l'Intérieur avant leur approbation ;

→ **Parachèvement du cadre réglementaire régissant les collectivités territoriales et poursuite de leur appui**

- Approbation du conseil de gouvernement de trois projets de décrets qui sont en cours de publication ;
- Préparation des projets de décrets fixant les critères d'affectation des ressources du « fonds de mise à niveau sociale » et du « fonds de solidarité interrégionale » ;
- Préparation du projet de décret relatif à la déconcentration administrative et son examen par le conseil de Gouvernement en août 2017 afin d'accompagner le chantier de la régionalisation avancée;
- Appui aux collectivités territoriales pour renforcer leur capacité en ressources humaines à travers l'organisation des programmes de formation et des ateliers de sensibilisation.

Mesures pour la mise en œuvre de la régionalisation avancée au titre du budget 2018

- Augmentation de la part d'impôts au titre de l'IS et l'IR affectée aux régions de 3% à 4%;
- Transfert de 10% du total des transferts destinés aux régions dans le cadre du « fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions » au profit du « fonds de solidarité interrégionale »
- 6,97 MMDH est le crédit du budget général alloué aux régions.

Renforcement de la dynamique des réformes structurantes

Retraite

- Poursuite de mise en œuvre de la réforme paramétrique du régime des pensions civiles conformément aux dispositions des lois 71-14 et 72-14 ;
- Augmentation de la pension minimale de 1350 DH à 1500 DH par mois à partir du 1er janvier 2018.

Compensation

- Poursuite de soutien des prix des produits de base ;
- Lancement du projet relatif à la conception d'un registre social unique, qui contiendera une base de données nationale relative à la population vulnérable et pauvre.

Réforme fiscale

- Dématérialisation des réclamations et amélioration du service rendu aux contribuables ;
- Finalisation des projets de fiabilisation des données et généralisation du système du paiement électronique ;
- Généralisation de la dématérialisation à tous les services de la direction des impôts.

Amélioration de la gouvernance des politiques publiques

Poursuite de mise en œuvre de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances

- Entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature budgétaire pour le Budget Général, les Services de l'Etat Gérés d'une Manière Autonome (SEGMA) et les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) ;
- Enrichissement de la comptabilité budgétaire par l'institution de la comptabilité générale ;
- Dépôts des projets de performance au niveau des commissions parlementaires concernées, accompagnant les projets des budgets ministériels ;
- Report des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissements dans la limite de 30%.

Amélioration de la Gestion des Investissements Publics

- Mise en place des mécanismes institutionnels et juridiques permettant d'unifier les règles et les normes relatives à l'évaluation ex ante pour s'assurer de l'efficacité socio-économique des projets d'investissements publics au regard des standards internationaux ;
- Préparation des cahiers de charge relatifs à la création d'une banque de projets, et ce pour faciliter le processus de suivi et d'exécution des projets d'investissement au titre de l'année 2018.

Poursuite et amélioration de la gouvernance des établissements et entreprises publics (EEP)

- Mise en œuvre du contrôle financier à travers la réforme du dispositif de la gouvernance et du contrôle financier;
- Poursuite de déploiement du Code des Bonnes Pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics ;
- Renforcement de la démarche contractuelle et diversification des sources de financement des projets d'investissements à travers la promotion des Partenariats Public-Privé (PPP).

Réforme de la politique foncière

- Poursuite de l'accompagnement des politiques sectorielles et des programmes de développement régional et appui aux équipements publics ;
- Poursuite de l'apurement du domaine privé de l'état et suivi du contentieux judiciaire en vue de sauvegarder les intérêts de l'état.

Poursuite de la maîtrise de l'équilibre financier

Rétablissement de l'équilibre budgétaire

Maîtrise des dépenses

- Poursuite de la rationalisation des dépenses du matériel et dépenses diverses ;
- Renforcement de l'efficacité de la dépense publique en ce qui concerne les ressources affectées aux EEP bénéficiant de subventions de l'état ;
- Renforcement de l'efficacité des dépenses de l'investissement à travers la fixation du plafond des crédits de report dans la limite de 30% des crédits de paiement ouverts.

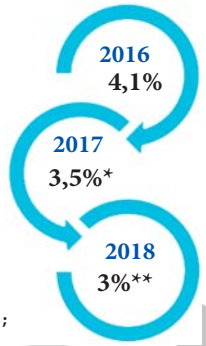

Optimisation des recettes

- Mobilisation des recettes fiscales et douanières à travers l'amélioration et le renforcement du recouvrement;
- Valorisation du domaine privé de l'état;
- Gestion active du portefeuille public.

*Déficit budgétaire par rapport au PIB prévu à la fin de l'année 2017 ;

*Déficit budgétaire par rapport au PIB prévu en 2018

Annexes

- Principales mesures fiscales et douanières
- Dépenses de la dette publique 2015-2018
- Dépenses relatives au service de la dette publique 2018
- Répartition des dépenses fiscales par nature des bénéficiaires et des activités au titre de l'année 2017
- Interaction du Gouvernement avec le Parlement

Les principales mesures fiscales et douanières

Mesures spécifiques à la Taxe sur la Valeur Ajoutée TVA

- Prévoir le droit de récupération de la taxe sur la valeur ajoutée non apparente sur les achats du lait d'origine locale servant à la production des dérivés laitiers ;
- Remboursement du crédit de taxe en faveur des entreprises de dessalement d'eau de mer ;
- Exemption du droit d'importation au profit des grands projets d'investissement pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de la première importation associée à l'accord applicable, est compatible avec l'exonération de TVA applicable à l'importation.

Mesures spécifiques à l'impôt sur le revenu

- Exonération de l'IR concernant les indemnités pour dommage et intérêts accordées en cas de licenciement ;
- Amélioration de l'attractivité du dispositif TAHFIZ, en assouplissant les conditions d'exonération de l'IR au titre du salaire mensuel brut plafonné à 10.000 DH, et ce à travers :
  - Permettre aux entreprises en phase de démarrage de bénéficier de ces avantages accordés à compter de la date du début de son exploitation au lieu de la date de sa création ;
  - Prévoir le bénéfice de l'exonération pour 10 salariés, au lieu de 5 prévus actuellement ;
  - Prolonger le délai d'application de ce dispositif aux entreprises, aux associations et coopératives créées pendant la période allant de 1er janvier 2015 au 31 décembre 2022, au lieu de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019.
- Exonération des cessions d'immeubles à titre gratuit effectuées dans le cadre de la « Kafâla », de l'impôt sur le revenu afférent au profit foncier sous réserve de la présentation de l'ordonnance de juge des tutelles ;
- Reconnaissance de l'égalité des enfants adoptés « makfoul » avec les ascendants et les descendants pour bénéficier de l'exonération fiscales sur les dons ;
- Détermination du prix d'acquisition à considérer en cas d'héritage, soit à travers la valeur vénale, au jour du décès du «de cujus», des immeubles inscrits dur l'inventaire dressé par les héritiers. Ou à défaut, la valeur vénale des immeubles au moment de leur mutation par voie d'héritage ou de donation au profit du « de cujus », qui est déclarée par l'héritier cédant ;
- Suppression de la multiplicité des taux d'imposition susvisés et adoption d'un taux unique de 20%, à l'instar de ce qui est applicable aux terrains non urbains (agricoles).

Les principales mesures fiscales et douanières

Mesures spécifiques à l'impôt sur les sociétés

- Institution d'un barème progressif en matière d'impôt sur les sociétés (IS) en prenant compte les spécificités des secteurs bénéficiant actuellement de l'application des taux spécifiques et l'impact fiscal de cette mesure sur le budget de l'état;
- Précision des bénéfices réalisés par les OPCI, sont imposables entre les mains des sociétés qui en bénéficient, en tant que des produits financiers sans aucun abattement fiscal ;
- Encadrement des conditions pour bénéficier des avantages fiscaux au profit des coopératives et des associations d'habitation de telle sorte qu'elles comprennent les membres ou les adhérents qui n'ont jamais adhéré à une coopérative ou à une association d'habitation ;
- Permettre aux sociétés la possibilité de report des crédits correspondant aux amortissements régulièrement comptabilisés sur les bénéfices des exercices suivants, et ce dans le cadre du soutien des programmes d'investissement réalisés par les sociétés avant les opérations de fusion ou de scission.

Mesures douanières

- Exonération des redevables du paiement des majorations, amendes et pénalités de retard afférentes aux droits et taxes de douane dus et demeurés impayés avant le 1er janvier 2016, et ce ,à condition que les redevables concernés acquittent lesdits droits et taxes avant le 1er janvier 2019 ;
- Prolongement de l'application du droit d'exportation minimum de 2,5% au profit des aliments du poisson, pour une période supplémentaire à compter du 1er janvier 2018, dans la limite d'un contingent de 15.000 tonnes par an ;
- Exemption des droits de douanes pour les voitures et les chaises avec moteur électrique spécialement conçu pour les personnes à besoins spécifiques ;
- Extension du bénéfice de l'exportation temporaire pour perfectionnement passif aux marchandises importées en AT. (article 152)

Dépenses de la dette publique

Dette publique	2015	2016	2017*	2018**
Dette extérieure publique				
Encours de la dette extérieure publique (en millions DH)	300 984	312 468	324 568	343 649
Encours de la dette extérieure du Trésor (en millions DH)	140 808	142 793	149 895	165 438
En % du PIB	14,3%	14,1%	14,0%	14,7%
Dette intérieure du Trésor				
Encours de la dette intérieure du Trésor (en millions DH)	488 396	514 679	543 228	561 427
En % du PIB	49,4%	50,7%	50,6%	49,9%
Total de la dette du Trésor				
Encours de la dette du Trésor (en millions DH)	629 204	657 472	693 123	726 865
En % du PIB	63,7%	64,7%	64,5%	64,6%
Charges en intérêts (en millions DH)	26 681	26 639	26 486	27 113
En % du PIB	2,7%	2,6%	2,5%	2,4%

* Chiffres provisoires ** Prévisions

Dépenses relatives au service de la dette (en millions de dirhams)

	«Budget» 2018
Intérêts et Commissions de la Dette Publique	27 113
Intérêts et commissions de la Dette Intérieure	23 471
Intérêts et commissions de la Dette Extérieure	3 642
Amortissements de la Dette Publique à moyen et long termes	34 732
Amortissements de la Dette Intérieure	29 499
Amortissements de la Dette Extérieure	5 233
Total des dépenses relatives au service de la dette publique	61 844

Recettes d'emprunts (en millions de dirhams)

	«Budget» 2018
Montant des souscriptions prévues à moyen et long termes	43 000
CV des emprunts extérieurs	25 000
Total des recettes	68 000

Impact de taux d'intérêt

Dette intérieure

- Une augmentation de 1 pb (0,01%) des taux d'intérêt sur le marché domestique engendrerait une augmentation de 11,2 millions DH ou de 0,05% des charges en intérêts de la dette intérieure pour l'exercice suivant.

Dette extérieure

- Une augmentation de 1 pb (0,01%) des taux d'intérêts engendrerait un surcoût de 9,3 millions DH ou 0,26% du total des charges en intérêts de la dette extérieure.

Impact des fluctuations des cours de change

- Dans l'hypothèse d'une appréciation de l'euro face au dirham de 1% (toute chose étant égale par ailleurs), le service de la dette extérieure du Trésor enregistrerait une augmentation de 57 millions DH de 0,64%.
- Une appréciation du $us face au dirham de 1%, (toute chose étant égale par ailleurs), engendrerait un surcoût de 18,8 millions DH ou 0,21% du total du service de la dette extérieure.

Répartition des dépenses fiscales par nature des bénéficiaires et des activités au titre de l'année 2017

Bénéficiaires	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant d'évaluation	Part
Entreprises	168	40%	130	17 788	53%
Ménages	108	26%	84	11 151	33%
Etat et établissement publics	58	14%	36	3 758	11%
Associations-Fondations	57	14%	37	367	1%
Entreprises Etrangères	16	4%	16	278	1%
Organisations internationales	11	3%	6	79	0,24%
Total	418	-	309	33 421	-

En MDH

Interaction du gouvernement avec le parlement

Le gouvernement a interagi positivement avec les amendements présentés en acceptant 118 amendements:

- 77 amendements retenus qui ont été proposés par la chambre des représentants ;
- 41 amendements retenus qui ont été proposés par la chambre des conseillers.

Résultats de discussion au niveau du parlement

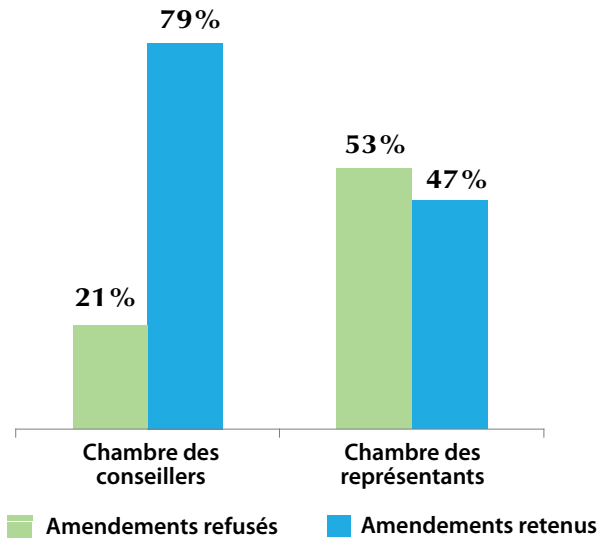

Réagissez à ce document

En visitant le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur l'adresse : www.finances.gov.ma, vous pouvez télécharger ce guide et vous trouverez aussi plus d'informations concernant la loi de finances de l'année 2018.

Pour vos remarques, commentaires et suggestions sur le contenu du Budget Citoyen, rendez –vous sur la page :

Compte twitter

https://twitter.com/financesmaroc

Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Direction du Budget
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif, Rabat Chellah
Tél. : (212) 5 37 67 72 67
Fax : (212) 5 37 67 75 30
Portail Internet : http://www.finances.gov.ma